

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 19 juin 2015

La séance est ouverte à 18h

Secrétaire de séance : M. Delval

Absents excusés :

S. Madrias, S. Blancher, F. Sicard, Y. Valadas, L. Pouch, T. Laroze, G. Lascaux, V. Roux, T. Constanty et V. Bédrune
Pouvoirs de T. Laroze à Y. Laporte, de F. Sicard à B. Lacoste et de T. Constanty à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 29 mai 2015.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour l'adoption par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive du mode de répartition dérogatoire libre qui consiste en une prise en charge totale de la contribution susvisée d'un montant total de 143 428 € par l'Agglo, soit une économie d'environ 1 800 € pour la commune de Donzenac.

Territoires 19 : bilan de clôture du Lotissement « Le Martel »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de Territoires 19 relatif à la clôture de l'opération « Lotissement du Martel ».

Questions diverses

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Lotissement le Martel

M. le Maire informe le Conseil de l'éligibilité de la demande d'autorisation de re-division du lotissement du Martel.

Villages étapes

M. le Maire informe le Conseil du renouvellement du label village-étape pour une durée de 5 ans sous réserves :

- De la révision de la signalétique des commerces et des services,
- De la réalisation du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux,
- D'assurer au mieux la permanence des services, notamment le dimanche après-midi, en période estivale,
- De l'établissement d'une réglementation locale de la publicité.

Mail de Mme Magne et de M. Chancy-Viscomte

Mme M. Delval donne lecture du mail de Mme Magne et de M. Chancy-Viscomte faisant état de nuisances à Travassac. M. le Maire indique que les problèmes de dératization ont été traités par le Groupement Corrèzien de Défense Sanitaire. Quant aux chiens, un signalement a été effectué auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Courrier de la famille Briolant

M. le Maire donne lecture du courrier de la famille Briolant sollicitant l'installation d'une protection de type anti bélière pour protéger leurs vitrines suite à deux accidents impliquant des automobiles. S'agissant d'une route départementale, il indique que ce courrier sera transmis au Département pour avis.

Fermeture de la piscine municipale

Diffusion faite du reportage de France 2 consacré aux piscines municipales (JT de 20h - 10/06/2015) :

Afin d'éclaircir les informations contradictoires et parfois erronées qui circulent à propos de la fermeture de la piscine en 2016, M. le Maire tient à apporter quelques précisions quant à cette décision portée à la connaissance du Conseil lors de la séance consacrée à l'examen du budget et n'ayant soulevé aucune objection.

Les collectivités territoriales se retrouvent dans une situation inextricable, prises en étau entre l'augmentation de leurs charges du fait des nouvelles réformes, en particulier celle des nouveaux rythmes scolaires, et la diminution sans précédent de leurs dotations liée à la participation à l'effort de désendettement de l'Etat. En ce qui concerne la commune de Donzenac, ce sont quelques 150 000 € d'économies qu'il convient de dégager d'ici 2017. Et les annonces de l'Etat augurent que cet effort devra encore être poursuivi après cette échéance. Il s'agit bien d'économies de fonctionnement à trouver car il est inimaginable d'envisager que l'on puisse augmenter les impôts locaux lorsque l'on sait qu'1 % de l'impôt représente 8 000 € et qu'il faudrait donc augmenter les taux communaux d'environ de 20 %, ce qui serait insoutenable pour les ménages. Dès lors, il fallait s'interroger sur les services communaux très coûteux et non rentables, c'est-à-dire déficitaires. La piscine municipale s'est nettement dégagée du lot avec ses 50 000 € de dépenses pour environ 5 000 € de recettes, ses 550 m³ d'eau chauffée à 27° de mai à septembre, son personnel saisonnier, ses produits d'entretien, ses fluides et le caractère obsolète de ses équipements datant du début des années 1970 qui nécessiteraient des investissements considérables pour être

notamment moins énergivores... Il a donc été décidé à contrecœur et non sans une certaine nostalgie, de fermer la piscine en 2016, au nom de la responsabilité d'assurer une bonne gestion de la commune.

M. le Maire termine en indiquant que ces choix délicats se sont imposés à la municipalité afin d'équilibrer les budgets 2015 et 2016 mais que les difficultés sont loin d'être terminées puisque de nouvelles économies devront être trouvées pour 2017.

Comptes rendus des réunions extérieures

Le Maire et les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Donzenac, le 19 juin 2015

La Secrétaire de séance

M. Delval

Le Maire,

Y. Laporte

Les Conseillers Municipaux,